



FO Justice exige des négociations avec le ministère de la Fonction Publique

COMMUNIQUÉ :

FO Justice – le 4 Avril 2025

Sous l'impulsion de **FO Justice**, des négociations sont en cours au sein du ministère de la justice pour **NOUS**, Personnels Administratifs, dans le cadre de différents groupes de travail avec le secrétariat général.

Mais les négociations ne doivent pas s'arrêter là !

FO Justice s'engage et va plus loin !

En effet, du 24 au 28 mars, se tenait à Troyes le Congrès de la **Fédération Générale des Fonctionnaires FORCE-OUVRIÈRE (FGF-FO)**. Le **Syndicat National FO Justice** y était représenté, notamment par son Secrétaire Général, Emmanuel BAUDIN.

Ce dernier a martelé dans son discours à la tribune que les Personnels Administratifs, « petites mains de l'ombre », étaient l'un des rouages essentiels de notre Institution mais demeuraient pour autant les grands oubliés de nos administrations. Ils sont également oubliés et délaissés par l'organisation syndicale qui se gargarise d'être majoritaire au ministère de la justice depuis des décennies, mais qui n'a jamais rien obtenu de significatif en leur faveur.

Séverine BRUNOVIC, Secrétaire Générale Adjointe en charge de la filière administrative, nommée présidente de la commission relative à la résolution statutaire à ce congrès, a su faire entendre, au travers de sa voix, **NOTRE VOIX**, celle des Personnels Administratifs.

► Extrait de la résolution statutaire :

« Les conséquences sur la grille indiciaire unique sont énormes. En effet, cette grille est fondée sur le droit à la carrière et la reconnaissance des qualifications à travers les catégories A, B et C qui ont partiellement perdu leur sens statutaire du fait de la dévalorisation du point d'indice et de l'écrasement de la grille. Le congrès mandate la FGF-FO pour défendre les avancées collectives dans le respect du cadre statutaire bénéficiant à toutes les catégories avec une attention particulière pour les corps à statut interministériel. Le congrès réaffirme son opposition au CIGEM qui supprime les statuts particuliers de corps, et correspond à la volonté de démanteler toutes les administrations de l'Etat, leurs administrations centrales et leurs services déconcentrés.

Le Congrès affirme que le droit à un déroulement de carrière est bafoué lorsque des fonctionnaires changent d'échelon, de grade ou de corps, sans augmenter leur rémunération, voire en perdant de l'argent pendant plusieurs années.

Il affirme que la reconnaissance des qualifications est également bafouée lorsque les grilles de toutes les catégories démarrent au SMIC ou à peine au-dessus. »

Les Personnels Administratifs appartenant à un corps à statut interministériel (COSI), le **Syndicat National FO Justice** a donc mandaté la **FGF-FO** pour obtenir rapidement l'ouverture de négociations INDICIAIRES et STATUTAIRES auprès du ministère de la Fonction Publique en faveur des COSI.

Il est temps que **NOUS**, Personnels Administratifs du ministère de la Justice, soyons enfin reconnus à notre juste valeur.

FO Justice met tout en œuvre pour atteindre cet objectif !

